

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Convocation le 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Saint-Vincent-Rive-D'Olt afin de respecter la réglementation en vigueur de lutte contre le COVID19, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Guillaume BACCON, Jean-Bernard BENAC, Fabrice COUTIOL, Raoul DEBAR, Benoît LAFARGUE, Gérard VAN MARLE et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Secrétaire de séance : Florence TISSANDIE-VERGNE

RECOURVEMENT CONTENTIEUX

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comptable peut engager des poursuites sur autorisation de l'ordonnateur à l'encontre de tiers détenteur suivant le décret n°2018-967 du 08/11/2018 abrogeant l'article R. 1617-22 du code général des collectivités territoriales mentionnant la suppression des seuils réglementaires d'engagement des oppositions à tiers détenteurs.

En conséquence, le conseil municipal :

- **DISPENSE** le comptable de solliciter l'autorisation de poursuite pour les mises en demeures de payer ;
- **AUTORISE** le comptable, d'engager les poursuites par voie SATD.

POUR : 11
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

A SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT
 Le 19 juin 2020
 Le Maire, Raoul Debar

Fait et délibéré en séance publique, les jour,
 mois et an que dessus
 Cet acte a été publié le 22/06/2020
 Le Maire, Raoul Debar


